

Enquête nationale de l'Unaf sur l'habitat inclusif dans les Udaf

SYNTHESE DES RÉSULTATS

Une étude structurante pour mieux comprendre l'habitat inclusif

L'enquête nationale, menée par l'Unaf entre juillet 2021 et février 2024 en étroite collaboration avec les Udaf, s'inscrit dans une dynamique de co-construction et de valorisation des initiatives du réseau en matière d'habitat inclusif. Conçue pour répondre à des besoins concrets identifiés sur le terrain, cette étude poursuivait plusieurs objectifs :

- **Mieux comprendre les dispositifs d'habitat inclusif, dits également "Accompagnés, Partagés et Insérés" (API), portés par les Udaf ;**
- **Identifier les profils des habitants concernés** et évaluer les effets de ces habitats sur leur parcours de vie ;
- **Repérer les bonnes pratiques à valoriser** ainsi que les axes d'amélioration pour consolider et développer ces dispositifs.

Cette démarche s'est appuyée sur une méthode mixte :

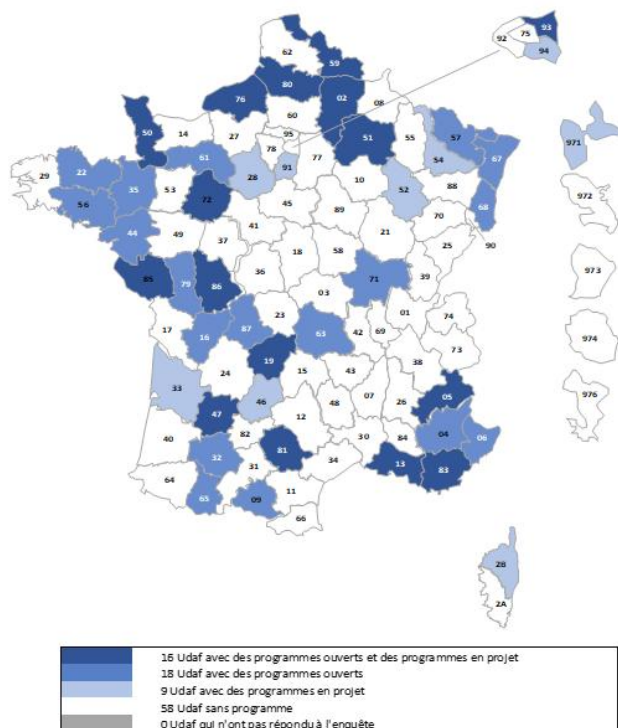
- Une approche qualitative, avec des entretiens réalisés auprès de 40 habitants et 48 professionnels dans 25 Udaf ;
- Une approche quantitative a été menée à partir de deux questionnaires : le premier, adressé aux 97 Udaf, visait à établir un état des lieux actualisé de l'habitat inclusif au sein du réseau ; le second, diffusé auprès des habitants accompagnés par les 28 Udaf disposant d'habitats ouverts, recueillait leur témoignage et leur ressenti.
- Au total, 19 Udaf disposant d'habitats ouverts ou en projet ont répondu au premier questionnaire, et 95 habitants ont participé au second.



Le déploiement de l'habitat inclusif dans le réseau des Udaf

1. Une montée en charge importante de l'activité

Entre 2021 et 2024, le réseau Unaf-Udaf a connu une croissance significative de ses projets d'habitat inclusif. Le nombre d'habitants est passé de 780 à 1 000 (+28 %) et celui des logements ouverts de 285 à 411 (+44%). Si les colocations demeurent majoritaires, la part des logements individuels ou semi-collectifs est en augmentation, traduisant une évolution vers des dispositifs plus diversifiés. En 2021, 94 % des habitants étaient en colocation ; ils ne sont plus que 88 % en 2024, avec une projection à 70 % dans les projets en cours de développement.



En 2024, 42 Udaf sont impliquées dans des projets d'habitat inclusif, dont :

- 33 avec des programmes ouverts (15 ont également des projets en cours de montage)
- 9 avec des programmes en cours de montage seulement.
Parmi elles :
 - 72 % développent exclusivement des "Famille-Gouvernante",
 - 17 % ont d'autres types d'habitats inclusifs (logements individuels regroupés, etc.),
 - 11 % combinent les deux modèles.

État des lieux comparatif :

Indicateur	2021	2024
Udaf impliquées dans l'habitat inclusif	36	42
Udaf avec programmes ouverts uniquement	16	18
Udaf avec programmes ouverts et en développement	11	15
Udaf avec projets en cours uniquement	14	9
Nombre total d'habitants (ouverts)	780	1005
Nombre estimé d'habitants (en projet)	/	300

4 Udaf ont abandonné leur projet entre 2021 et 2024, mais 4 nouvelles Udaf ont rejoint la dynamique.

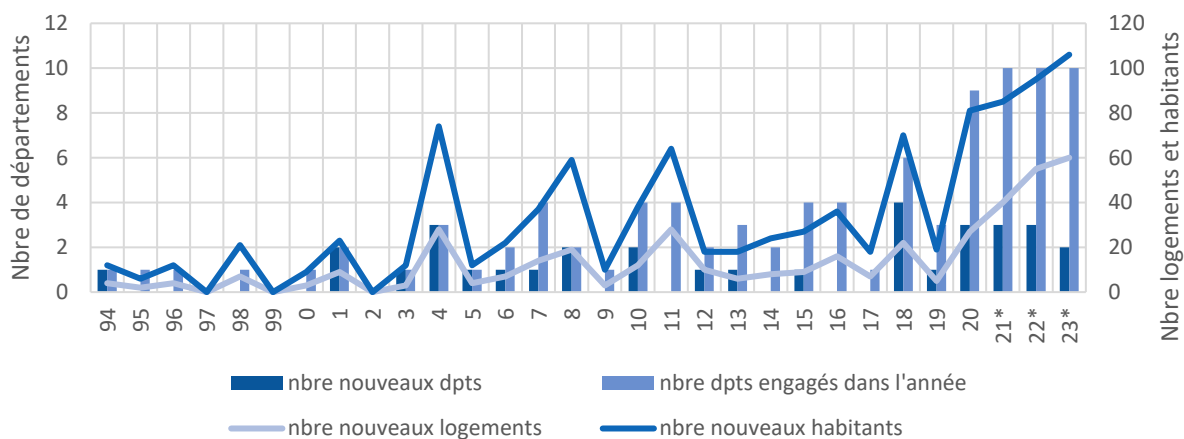
Typologie des projets début 2024 :

- 33 Udaf ont des habitats ouverts, dont 15 également en développement ;
- 267 colocations et 122 logements individuels hébergent 1 005 habitants ;
- Les programmes en cours (24 Udaf) prévoient d'accueillir environ 300 habitants dans 60 colocations et 87 logements individuels.

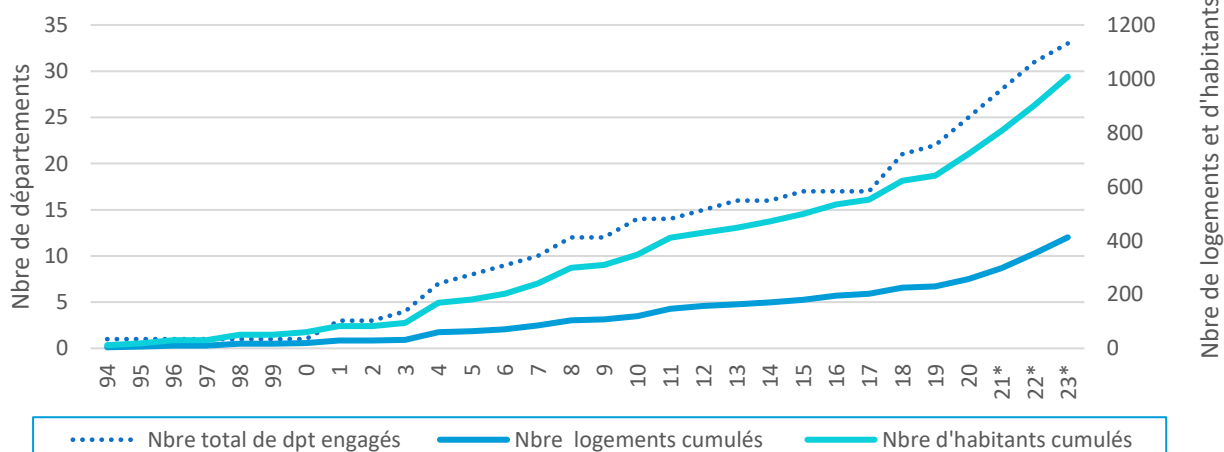
Cette montée en charge se traduit par :

- L'extension de projets existants (+2 à +20 habitants selon les cas) ;
- L'ouverture de nouveaux programmes pour 6 à 12 habitants dans les Udaf débutantes.

Evolution du déploiement : nouveaux déploiements chaque année



Evolution du déploiement - cumul annuel



2. Évolution des programmes d'habitat inclusif (2021–2024) : vers une diversification des modèles et des publics

Le modèle « Famille-Gouvernante » reste dominant, mais moins exclusif.

- En 2024, le modèle « Famille-Gouvernante » (FG) demeure le plus déployé dans le réseau Udaf, centré sur la colocation accompagnée pour des personnes en situation de handicap psychique.
- Il permet un accès à un logement de droit commun, la mutualisation des aides humaines, via les services d'aides à domicile, et favorise la lutte contre l'isolement.
- 72 % des Udaf portaient ce modèle en 2021 ; 16 Udaf en 2024 y sont toujours impliquées.

Une montée de l'habitat semi-collectif¹

- Depuis la loi ELAN, de nouveaux projets dits « habitat inclusif » se développent avec des logements individuels ou regroupés, un accompagnement plus souple, centré sur les coordinateurs et animateurs.
- Cette forme d'habitat représente une alternative pour des publics plus autonomes.

Chiffres clés de l'évolution (2021 → 2024 → projets)

Indicateur	2021	2024	En projet
Nombre d'Udaf concernées	28	33	—
Habitants potentiels dans les programmes ouverts	780	1005	300
Nombre total de logements ouverts	285	411	146
Logements en colocation	218	267	60
Habitants en colocation	725	888	208
Part des habitants en colocation	94 %	88 %	70 %
Logements individuels (semi-collectifs ou diffus)	47	122	86
Part des habitants en logement individuel	6 %	12 %	30 %

Diversification des publics : une dynamique en cours

- En 2021 comme en 2024, la **quasi-totalité des programmes concernent des personnes en situation de handicap psychique**.
- Toutefois, la diversification des publics entraîne le **déploiement de modèles adaptés** à de nouveaux besoins.

Évolution des publics accueillis dans les programmes ouverts :

Public cible	2021 (28 Udaf concernées)	2024 (33 Udaf concernées)
Personnes en situation de handicap psychique	28	32
Personnes en situation de handicap autre	8	13
Personnes âgées	2	8
Travailleurs en ESAT	—	6

¹ Colocation unique : chambres individuelles et espaces de vie partagés dans un même logement.

Colocation regroupée : chambres individuelles et espaces de vie partagés dans plusieurs logements d'un même bâtiment.

Logement semi-collectif regroupé : logements individuels dans un même bâtiment avec des espaces collectifs partagés.

Logement semi-collectif diffus : logements individuels dispersés, mais avec des espaces collectifs partagés.

Intentions de diversification exprimées :

Souhait de développement (2024)	Nombre d'Udaf concernées
<i>Personnes âgées</i>	10
<i>Travailleurs en ESAT</i>	4
<i>Familles monoparentales</i>	2
<i>Jeunes sortant de l'ASE</i>	3
<i>Personnes en situation de handicap autre que psychique</i>	5
<i>Personne en situation de handicap psychique (maintien)</i>	13



En conclusion, le réseau des Udaf reste largement mobilisé autour du modèle historique « Familles-Gouvernantes », mais engage depuis 2021 un tournant vers une offre plus différenciée. Cette diversification répond à :

- Une évolution des profils accueillis (plus autonomes ou avec d'autres types de handicap),
- Une demande accrue de solutions semi-collectives ou diffusées,
- Une volonté d'adapter les modalités d'accompagnement, en renforçant la coordination tout en soutenant l'autodétermination des habitants.

Le modèle « Familles-Gouvernantes » et principes fondateurs

Créé en 1990, le dispositif "Famille-Gouvernante" répondait à la nécessité d'offrir un cadre de vie sécurisant, à taille humaine, pour des personnes en grande vulnérabilité. Il repose sur un petit collectif de 5 à 7 habitants vivant en colocation, accompagnés par une gouvernante et un coordinateur. Ce modèle a permis de proposer un "chez-soi" stable et rassurant, tout en favorisant l'autonomie, les liens sociaux et l'ancrage local.

Les habitants interrogés décrivent leur habitat comme un domicile à part entière, leur permettant de retrouver un équilibre de vie :

"C'est un vrai chez-moi. J'ai ma chambre, je peux inviter mes proches, et je me sens en sécurité."

La cohabitation est vécue positivement, même si elle implique parfois des ajustements :

"Il y a des hauts et des bas, comme dans toutes les relations. Mais on apprend à vivre ensemble."

Le soutien des professionnels est central. Les gouvernantes apportent un accompagnement au quotidien, dans les gestes de la vie courante (repas, ménage, organisation), tandis que les coordinateurs assurent la cohérence du dispositif et les liens partenariaux. Les animateurs, présents dans certains projets, favorisent la vie sociale et l'ouverture sur l'extérieur.

Ce modèle, aujourd'hui majoritaire, repose sur plusieurs éléments :

- Des **groupes de 5 à 7 habitants**, souvent en situation de handicap psychique ;
- Des **logements en colocation** (2 à 5 personnes) ou regroupés ;
- Une **gouvernante** (SAAD), présente 5 à 7 jours/semaine, environ 7 h/jour ;
- Un **coordinateur Udaf** référent, parfois un **animateur**, selon les financements (FHI ou AVP).

Il vise à offrir un cadre rassurant, à la fois collectif et personnalisé, promouvant l'autonomie, la convivialité et l'insertion locale.

Profil des habitants en habitat Familles-Gouvernantes²

- 60 % d'hommes, 40 % de femmes
- 58 % ont plus de 50 ans
- Handicap psychique quasi systématique, parfois associé à d'autres troubles
- 90 % sous mesure de protection juridique
- 3 habitants sur 4 sont célibataires, 20 % ont des enfants
- Autonomie limitée : besoin d'accompagnement pour les démarches (81 %), la vie quotidienne (69 %), les loisirs (54 %) et les relations sociales (17 %)
- 82 % sans emploi, la plupart bénéficient de l'AAH
- 2/3 vivent déjà dans la commune de l'habitat
- 22 % présents depuis plus de 5 ans, jusqu'à 40 % dans les habitats plus anciens
- Tendance au vieillissement, mais des profils plus jeunes apparaissent

Avant l'habitat API

- 40–50 % vivaient en établissement psychiatrique
- 26–30 % en logement individuel
- 9–15 % chez un proche
- Très peu viennent de l'urgence ou de la rue
- Entrée souvent pilotée par le personnel médical ou les tuteurs. La famille joue un rôle mineur (2 %).

² Données 2021

Des effets positifs sur les habitants

1. Un accompagnement humain, soutenant et structurant

- Les habitants reconnaissent un besoin d'aide important, malgré une pudeur à exprimer leurs difficultés.
- L'accompagnement repose sur des relations de confiance, d'écoute et d'entente.
- Les intervenants sont perçus comme présents, soutenant, bienveillants, facilitant la vie quotidienne et les sorties.
- 98 % des habitants soulignent l'écoute en cas de difficulté, mais peu évoquent le rôle de médiation.

Cet accompagnement permet une **progression vers l'autonomie**, avec un soutien non intrusif qui s'adapte au rythme de chacun.

60 % des habitants déclarent être **plus autonomes** depuis leur emménagement, malgré les contraintes liées à la colocation.

2. Un habitat qui favorise l'autodétermination et l'apprentissage

- L'encadrement est perçu comme un **cadre structurant** et un appui au quotidien, plutôt qu'une contrainte.
- Les habitants développent des **compétences domestiques** (budget, repas, ménage), souvent en coopération avec les intervenants.
- La présence d'espaces de liberté et de temps « à soi » est essentielle au sentiment d'équilibre : « *On est autonome ici... mais on fait ensemble.* »

3. Une insertion dans la vie locale et sociale

- 89 % des habitants apprécient leur **quartier**, qu'ils fréquentent activement (courses, balades, commodités).
- 84 % se sentent plus autonomes dans leurs déplacements (prise de transports, rendez-vous médicaux).
- 67 % participent à des activités extérieures (loisirs, soins, bénévolat), et 59 % pratiquent de nouvelles activités en autonomie.

Ce lien au territoire est facilité par l'accessibilité des lieux et les **partenariats locaux**, notamment associatifs et médico-sociaux.

4. Des bénéfices concrets sur la santé et le bien-être

- 78 % des habitants estiment que leur **état de santé s'est amélioré**, principalement grâce à un cadre de vie plus stable, une **alimentation améliorée**, un **meilleur sommeil** et un **suivi médical régulier**.
- Un tiers a été hospitalisé depuis l'entrée, mais souvent de manière moins fréquente ou plus courte.
- Le dispositif permet une **stabilisation psychiatrique** et une **sortie des cycles hospitalisation/rechute**.
« *Ma santé s'améliore... j'ai retrouvé le goût de vivre.* »

5. Un lieu de vie durable et sécurisant

Au-delà des effets sur la santé et la stabilisation, les habitants soulignent avant tout le sentiment d'être véritablement chez eux. **L'habitat inclusif leur offre un cadre où ils peuvent s'approprier leur espace, recevoir leurs proches et bénéficier d'un équilibre entre intimité et vie collective.**

La cohabitation est vécue de façon globalement positive : elle favorise l'entraide, rompt l'isolement et crée des liens sociaux forts, souvent décrits comme amicaux voire familiaux. Les habitants apprécient cette possibilité d'aller vers les autres tout en pouvant se retirer dans leur espace personnel, un compromis salubre entre autonomie et inclusion.

Ce double ancrage, un “chez-soi” personnel et un collectif soutenant, constitue un des effets les plus marquants du modèle Famille-Gouvernante et, plus largement, de l’habitat inclusif porté par les UdaF.

- 79 % des habitants se projettent **dans la durée** dans ce logement, avec un fort attachement exprimé.
- Pour les 21 % restants, cette expérience est vécue comme **une étape vers un logement plus autonome**.
- Tous saluent un **cadre stable et protecteur**, propice à la reconstruction de soi et à l’élaboration de projets de vie.

6. Regards croisés des professionnels

Coordinateurs(trices) :

- Confirment les bénéfices du modèle Familles Gouvernantes : reprise de confiance, stabilisation, lien social, santé, autonomie.
- Soulignent l’importance de l’entrée volontaire et motivée des habitants.
- Rappelent que le dispositif ne convient pas à toutes les personnes : il suppose une aptitude à la vie collective et une relative stabilité.

Gouvernant(e)s :

- Témoignent de progrès marqués chez certains habitants (mobilité, autonomie).
- Perçoivent le dispositif comme une alternative citoyenne et normalisante.
- Insistent sur le bien-être, l’autodétermination et la sécurité affective qu’il procure.

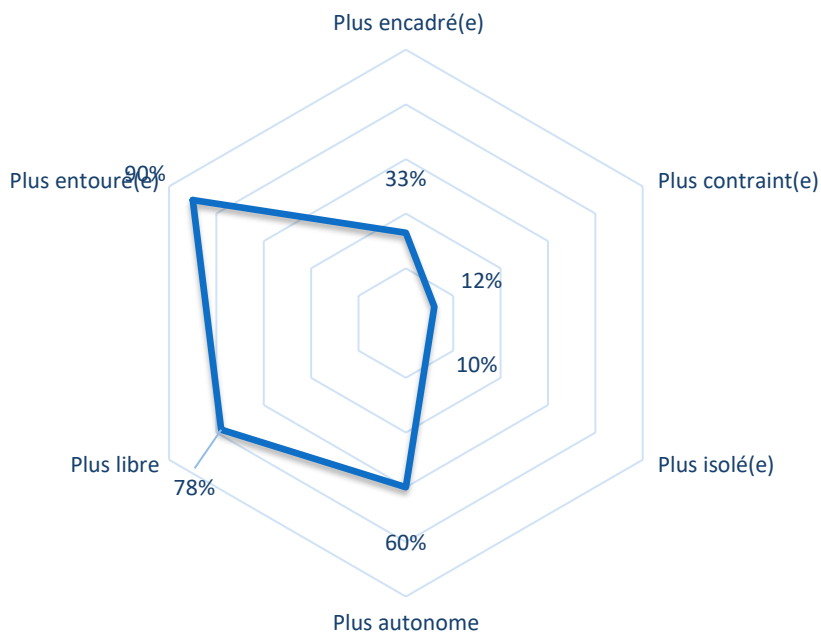
Animateurs(trices) :

- Observent des évolutions positives sur l’autonomie, la sociabilité, la prise d’initiative.
- Soulignent une reprise du pouvoir d’agir et un respect de l’intimité.
- Considèrent le dispositif comme une alternative aux établissements, favorisant l’intégration.

Limites et conditions de réussite :

- Dispositif inadapté à certaines personnes : forte dépendance, troubles sévères, absence de goût pour la vie collective.
- Problèmes de turn-over et d’absences des intervenants, qui nuisent à la continuité.
- Besoin de médiation active pour réguler la vie collective.
- Importance du partenariat avec la psychiatrie et de l’adaptation du projet en cas de dégradation de la situation d’une personne.

Depuis que vous vivez dans ce logement, vous vous sentez plutôt :



Lecture du graphique :

Les résultats de l'enquête confirment les effets positifs du modèle Familles-Gouvernantes et, plus largement, de l'habitat inclusif porté par les Udaf. Les habitants mettent avant tout en avant le sentiment d'être "chez soi" et libres de leur choix, ainsi qu'un mieux-être global lié à la stabilisation du cadre de vie, à la reprise de confiance et au soutien quotidien des professionnels. Le dispositif favorise également une plus grande autonomie, la rupture de l'isolement et une sociabilité retrouvée à travers la vie en petit collectif. Cet équilibre entre intimité et lien social, entre liberté et accompagnement, constitue le cœur de l'impact observé et la spécificité du modèle développé dans le réseau des Udaf.

Une approche globale et une posture commune des professionnels

Le modèle « Familles-Gouvernantes » repose sur des partenariats structurants avec les bailleurs, les services d'aide à domicile, le secteur psychiatrique, les associations locales et les financeurs. Ces collaborations, indispensables au fonctionnement des habitats API, doivent être formalisées et pérennisées. Elles incarnent une culture du partenariat, de l'interdisciplinarité et du travail d'équipe, portée localement par les coordinateurs.

Regards croisés des professionnels : une confirmation des effets observés chez les habitants

Les professionnels rencontrés — coordinateurs, gouvernantes et animateurs — partagent un constat largement convergent avec celui des habitants. Ils soulignent que le modèle Famille-Gouvernante offre avant tout **un cadre de vie stable et sécurisant**, permettant aux habitants de **retrouver un équilibre personnel et social**. Ce dispositif favorise la **reprise de confiance**, la **stabilisation de la santé psychique**, le **développement du lien social** et une **autonomie accrue** au quotidien.

Pour eux, l'habitat inclusif repose sur un **compromis essentiel** :

- **entre intimité et vie collective**, garantissant à chacun un espace à soi tout en maintenant un lien social fort ;
- **entre liberté et accompagnement**, grâce à une présence bienveillante qui soutient sans contraindre.

Ces effets positifs sont renforcés par la posture des intervenants — écoute, bienveillance, adaptation — et par la qualité des partenariats tissés avec les acteurs du territoire.

C'est dans cette continuité que se déclinent ensuite les **trois regards professionnels** : celui des coordinateurs, des gouvernantes et des animateurs, chacun contribuant, à sa manière, à cet équilibre.

Catégories de professionnels, un rôle pivot

L'enquête a permis de rencontrer trois catégories de professionnels, majoritairement féminins, jouant un rôle central dans l'accompagnement des habitants :

1. **Coordinateurs(trices) et responsables de dispositifs** : Interlocuteurs(trices) clés de l'habitat API, ils(elles) bénéficient d'une bonne connaissance des personnes en situation de handicap psychique et sont souvent impliqués(es) dès la phase de montage des projets. Leurs missions sont nombreuses : coordination des intervenants, accompagnement des habitants dans leurs projets personnalisés, régulation des relations au sein de l'habitat, gestion des partenariats et communication avec les acteurs du territoire. Ils(elles) assurent le bon fonctionnement global du dispositif et veillent à la cohérence entre les différents niveaux d'intervention. Ces professionnels insistent sur la diversité des qualités et compétences requises : disponibilité, organisation, sens relationnel et capacité à travailler en réseau. Référents(es) de proximité, ils(elles) sont à la fois soutiens pour les habitants, encadrants(es) pour les équipes, et garants(es) du projet auprès des partenaires.
2. **Gouvernant(e)s** : Les gouvernant(e)s constituent un pilier essentiel du dispositif Familles-Gouvernantes par leur présence quotidienne auprès des habitants. Leur mission, exigeante et souvent éprouvante, s'exerce au contact direct de personnes en situation de handicap psychique. Issus(es) du secteur de l'aide à domicile, ils(elles) sont confrontés(es) aux mêmes difficultés que ce secteur : pénurie de personnel, fort turn-over, absentéisme. Le recrutement et la fidélisation des gouvernant(e)s représentent donc un enjeu majeur. Pour garantir un accompagnement de qualité, un partenariat solide avec les services prestataires est indispensable. Il doit permettre à la fois la continuité des interventions, la stabilité des équipes, mais aussi le soutien des professionnel(le)s via des temps de coordination, de supervision et des actions de sensibilisation au handicap psychique.
3. **Animateurs(trices)** : Les animateurs(trices) jouent un rôle bien plus large que leur intitulé ne le laisse penser. Au-delà de l'animation, ils(elles) accompagnent les habitants de façon individualisée et collective, en s'appuyant sur leurs envies, leurs besoins et leurs ressources. Ils(elles) contribuent à l'élaboration du projet de vie sociale et partagée (PVSP), soutiennent l'autonomie au quotidien (appropriation du logement, participation sociale, ouverture sur l'extérieur) et assurent un rôle de médiation au sein du collectif. Leur posture professionnelle est centrale : ils(elles) se perçoivent comme des facilitateurs(trices), garants(es) du dispositif, à l'écoute, bienveillants(es) et adaptables. Leurs missions varient selon la dynamique propre à chaque habitat

: certains habitants expriment une forte demande d'activités et de lien social, d'autres nécessitent davantage de stimulation en raison de leur passivité ou de leur isolement. Les animateurs(trices) s'interrogent sur la juste posture à adopter pour encourager la participation sans la contraindre. Ils(elles) mettent en place des actions variées : conseils d'habitants, ateliers sur l'alimentation ou la citoyenneté, sorties culturelles ou sportives, liens avec les acteurs locaux. La participation des habitants est encouragée de manière souple, à travers des réunions, des groupes de parole, des espaces d'expression comme des cafés-discussion ou des boîtes à idées, contribuant à faire vivre au quotidien une culture de la participation. Les animateurs(trices) font face à des situations complexes liées au handicap psychique, souvent sans formation initiale. Ils(elles) soulignent l'importance des échanges avec les équipes médicales et des formations adaptées. Leurs missions, parfois mal définies, se chevauchent avec celles des coordinateurs(trices) et gouvernant(e)s, ce qui peut créer des tensions. Des contraintes spécifiques liées à certains habitats (éloignement, isolement, absence de moyens) compliquent leur action. Beaucoup expriment le besoin d'un binôme et souhaitent une meilleure reconnaissance de leur rôle et des temps d'échange entre pairs.

Tous les professionnels rencontrés partagent une vision commune de leur mission : accompagner sans contraindre, en privilégiant l'autonomie et la co-construction. Ils(elles) se définissent souvent comme des « couteaux suisses », impliqués(es) dans une multiplicité de tâches, toujours au service des habitants. Cette polyvalence est revendiquée comme un facteur de réussite du modèle.

"On ne fait pas juste de l'aide, on construit une relation. On est là avec eux, pas à leur place."

Partenariat clé avec la psychiatrie pour sécuriser l'accompagnement

Le partenariat avec le secteur de la **psychiatrie** constitue un **levier stratégique** à chaque étape des dispositifs d'habitat inclusif « Familles-Gouvernantes » :

Un rôle à chaque phase du projet

- **Montage** : évaluation des besoins, élaboration de conventions formalisées.
- **Admission** : identification des candidats, participation aux commissions d'entrée.
- **Suivi** : accompagnement médical régulier, interventions d'urgence, participation aux bilans collectifs.
- **Soutien aux professionnels** : actions de formation, aide à l'analyse des situations complexes.

Plus de 90 % des Udaf ayant des habitats ouverts mentionnent un partenariat avec un CMP ou un hôpital psychiatrique. D'autres partenaires complètent ce maillage : CATTP, hôpitaux de jour, infirmiers libéraux, réseaux de santé, GEM, SAVS, SAMSAH, etc.

Les conditions d'un partenariat pérenne

- Repose sur une **connaissance mutuelle et une confiance construite dans la durée**.
- Nécessite une **compréhension partagée** des objectifs du dispositif

Ce n'est ni une dépendance au soin, ni une extension hospitalière, mais un **habitat de droit commun** visant l'autonomie et la citoyenneté.

Un équilibre à préserver

- Mal orienter des personnes vers le dispositif, faute de compréhension partagée, peut **fragiliser le collectif**.
- Ce partenariat demande donc un **dialogue continu**, particulièrement en territoires sous-dotés en ressources psychiatriques.

En cas d'inadéquation, l'Udaf peut engager une démarche de relogement accompagné. Le dispositif « Familles-Gouvernantes » :

- Permet de concilier liberté, soutien, vie sociale et cadre sécurisé ;
- Contribue à une meilleure santé globale, une autonomie accrue et un sentiment d'appartenance ;
- Représente un levier d'inclusion pour des publics fragiles mais stabilisés.

Ce modèle, bien qu'inadapté à certains profils, constitue un maillon essentiel d'une offre diversifiée de logements accompagnés, centrée sur les choix, les rythmes et les projets de vie des personnes.

Evolution du modèle économique

Le modèle économique des habitats Familles-Gouvernantes, majoritaire dans le réseau des Udaf, repose principalement sur la mise en commun de la PCH pour financer l'intervention des gouvernantes. Un équilibre est généralement atteint avec six habitants, chacun contribuant à hauteur d'une heure de PCH par jour, permettant ainsi une présence professionnelle de 5 à 7 heures, 5 à 7 jours par semaine. Toutefois, ce montage reste fragile : certains départements refusent la mutualisation ou accordent des volumes de PCH insuffisants pour les personnes en situation de handicap psychique, ce qui freine le développement de projets sur leur territoire.

Avant la loi ELAN, les fonctions de coordination et d'animation étaient financées sur fonds propres ou via les CPO Udaf-Unaf, en l'absence de dispositifs dédiés. Depuis, le FHI puis l'AVP ont permis de structurer partiellement ces financements, notamment pour les coordinateurs et, parfois, les animateurs. Certaines Udaf ont également mobilisé des financements spécifiques via des conventions avec les ARS, les Conseils départementaux ou les DDETS/PP, bien que ces dispositifs soient parfois difficilement compatibles avec le cadre du FHI ou de l'AVP. D'autres enjeux demeurent, comme l'absence de véhicule pour faciliter les sorties ou la participation sociale.

Les conditions de réussite et points de vigilance

5 leviers identifiés :

- Recrutement et formation des professionnels : garantir leur stabilité et prévenir l'épuisement.
- Partenariats tripartites solides : SAAD, psychiatrie, bailleurs.
- Choix des habitants : public motivé, avec le juste niveau d'autonomie.
- Accompagnement dans la durée : réponse aux ruptures de parcours, vieillissement, aggravation de la santé.
- Préservation d'un cadre non institutionnel : souplesse, respect du rythme et du libre arbitre des habitants.

Perspectives

L'évolution du cadre juridique avec la loi ELAN, et l'introduction des financements dédiés (FHI puis AVP), a marqué une étape importante pour l'habitat inclusif, notamment avec la création de la fonction d'animateur du projet de vie sociale et partagée (PVSP). Ce changement s'inscrit dans un contexte où des dispositifs comme les « Familles-Gouvernantes », portés par les Udaf, avaient déjà structuré des organisations solides, fondées sur la polyvalence des coordinateurs, gouvernantes et, dans certains cas, d'animateurs. Sur le terrain, la répartition des rôles varie en fonction des contextes locaux, des partenariats et de l'histoire des projets. Dans certaines configurations, les missions d'animation sont toujours assurées par les coordinateurs ou les gouvernantes ; dans d'autres, l'arrivée d'un animateur dédié implique une redéfinition des périmètres d'intervention. **Cette diversité illustre la capacité d'adaptation des Udaf, mais fait émerger des enjeux : risque de chevauchement des missions, cloisonnement des fonctions, ou repli de l'animation sur l'intérieur du logement au détriment de l'ouverture vers l'extérieur.**

Le modèle « Famille-Gouvernante » interroge ainsi les effets d'une application trop rigide du cadre ELAN sur des dispositifs déjà éprouvés. Si la reconnaissance formelle et les financements qu'elle apporte sont des leviers importants, les Udaf plaident pour une mise en œuvre souple, tenant compte des pratiques de terrain, des besoins des habitants et des ressources locales. Il ne s'agit pas d'imposer un modèle unique, mais d'accompagner une évolution progressive, en valorisant la complémentarité des fonctions et la diversité des configurations. La loi ELAN doit permettre de consolider les acquis, non de restreindre les marges d'action.

Le modèle « Familles-Gouvernantes » a démontré sa pertinence et sa capacité à évoluer. Il est appelé à se consolider et à coexister avec d'autres formes d'habitat inclusif, adaptées à la diversité des publics et des territoires (logements diffus, regroupés, semi-collectifs...). Pour soutenir cette dynamique, plusieurs conditions sont essentielles :

- La pérennisation des financements (AVP, soutien à l'ingénierie),
- Le renforcement des compétences des professionnels (via la formation)
- Une clarification des rôles entre coordinateur, animateur et gouvernante
- Le développement de partenariats locaux solides (bailleurs, SAAD, secteur psychiatrique, associations).

En définitive, l'habitat API porté par les Udaf constitue une réponse concrète aux besoins de logement accompagné, digne et durable. Il participe pleinement à une société plus inclusive, en soutenant l'autonomie des personnes les plus vulnérables, dans le respect de leurs choix et de leur projet de vie.

Le vocabulaire : un enjeu de lisibilité et de cohérence

L'appellation « Familles-Gouvernantes » suscite des débats au sein du réseau. Jugée peu lisible, voire contre-productive par certains, elle est perçue comme désuète, connotée ou mal comprise par les partenaires et les professionnels. Si le terme « gouvernante » a une origine conventionnelle, il renvoie à des représentations parfois éloignées des réalités actuelles du terrain. Plusieurs UdaF lui préfèrent aujourd'hui des termes comme « accompagnante », « intervenante » ou « auxiliaire de vie », plus proches des fonctions exercées. Toutefois, d'autres soulignent que malgré ses limites, cette appellation est désormais identifiée localement, et que la changer pourrait nuire à la reconnaissance du dispositif.

Plus globalement, le vocabulaire utilisé (résidents, usagers, orientation, commission d'admission...) reste parfois marqué par des référentiels institutionnels, en décalage avec les valeurs portées par l'habitat inclusif : autonomie, participation, libre choix. Cette tension entre terminologie et pratiques interroge la cohérence du discours et la manière de faire évoluer l'image du dispositif. Elle souligne aussi l'importance de renforcer la visibilité et la compréhension du modèle auprès des partenaires, sans perdre ce qui fait sa spécificité ni alourdir son fonctionnement.